

**ARRÊTE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A****M. JEAN-PIERRE VALADOUR,**  
**8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Le Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières,**

**Vu** l'article L 5211-9 du C.G.C.T,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, article L2122-18,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2023 constatant l'élection de Monsieur Jean-Pierre VALADOUR en qualité 8<sup>ème</sup> vice-président,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire sur les indemnités du 8<sup>ème</sup> vice-président du 26 juin 2023 dont la date d'effet est fixée au 26 juin 2023.

**Arrête**

Monsieur Jean-Pierre VALADOUR, 8<sup>ème</sup> vice-président, et Président de la Commission Ordures Ménagères et Déchets Assimilés reçoit délégation de façon permanente à compter du 26 juin 2023, pour remplir les fonctions suivantes :

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Jean-Pierre VALADOUR, 8<sup>ème</sup> vice-président, est en charge de la gestion des ordures ménagères et déchets assimilés.

**Article 2** : Dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALADOUR pour :

- convoquer les membres de la Commission Ordures Ménagères et déchets assimilés et animer ladite commission,
- représenter la Communauté de Communes auprès des partenaires pour les actions relatives à l'exercice de la compétence déchets ménagers et assimilés,
- signer les devis, les bons de commandes et les conventions relatives aux actions afférentes à l'exercice de la compétence déchets ménagers et assimilés jusqu'à 15 000 € H.T,
- signer les demandes de subventions dans le cadre des projets relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Ussel,
- à Monsieur le trésorier d'Egletons,
- au Directeur Général des Services pour exécution,
- à l'intéressé.



Fait à Lapleau, le 30 juin 2023

Le Président,



Communauté de Communes  
Ventadour Egletons Morédières

Charles FERRÉ

Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26